



SERVICE URBANISME

Arrêté n°2025-36

 COMMUNE DE VIEUX-FORT

**Permission de voirie – Arrêté de circulation
 Pour réalisation de travaux de rabotage et de mise en œuvre enrobés
 de la route de Dupré à Vieux-Fort**

Le Maire de la Commune de VIEUX-FORT,

- **Vu** le code général des collectivités territoriales,
- **Vu** le code de la route, notamment l'article R.411-8,
- **Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes,
- **Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière livre 1 – quatrième partie (signalisation temporaire),
- **Vu** la demande de la SGTE en date du 03 septembre 2025 représentée par Monsieur José PIRBAKAS en vue de Travaux de rabotage et de mise en œuvre enrobés de la route de Dupré à Vieux-Fort,
- **Considérant** que pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique et du personnel de chantier durant la réalisation des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation sur la section concernée de la voie.

ARRÊTE

Article 1 – Le pétitionnaire est autorisé à réaliser les travaux tels que présentés dans sa demande.

Article 2 – La présente permission de voirie est valable pour la durée du chantier, soit 5 jours à compter de la date du début des travaux, soit du 04 septembre 2025 au 08 septembre 2025.

Article 3 – Pendant la durée du chantier, la circulation sera réglementée de la manière suivante :

- La vitesse maximale autorisée est fixée à 30 km/h
 - La circulation des véhicules est alternée de façon ponctuelle par des feux tricolores
- Le stationnement est interdit

Article 4 – La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera en place et entretenue par le pétitionnaire sous contrôle de la police municipale.

Article 5 – Le Chef de la Police Municipale, la Gendarmerie, le pétitionnaire sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les conditions réglementaires habituelles.

Fait à VIEUX-FORT, le 04 septembre 2025

Le Maire,

Héric ANDRÉ. /